

COMPTE-RENDU DE SEANCE

DU 8 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le huit septembre à 20h30, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice MOTHRE, Maire.

L'affichage de la convocation a été fait le 2 septembre 2016.

Présents :

Mme MOTHRE, M. DESARTHE, Mme HEUZÉ, M. CEDILLE, M. ROCHE, M. DORÉ, M. GUILLOT, M. CHMIEL, Mme HENRIET, Mme KECHICHIAN, Mme TESSIER

Excusés : Mme FOURNOL a donné pouvoir à Mme KECHICHIAN

Absent : M. PIGOT

Secrétaire de séance :

Mme Stéphanie HENRIET

Mme le Maire ouvre la séance à 20h30 et précise « ce conseil de rentrée comporte peu de points à l'ordre du jour et ne devrait donc pas être un long conseil municipal. Après la levée de séance, nous ferons un rapide tour de table puis ce sera les questions du public. Les élus étant présents ce soir, hors conseil, nous ferons une réunion d'élus à la suite du conseil pour le suivi de deux dossiers. »

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du 23 juin 2016 est approuvé à l'unanimité

II – CREATION D'UN POSTE D'INTERVENANTE NAP

Madame Le Maire rappelle que la Mairie reprend l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) précédemment organisées par l'association Charlotte 3C. Les enfants seront encadrés par du personnel communal formé et par des intervenants.

Un poste d'intervenante en anglais doit être créé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

1 - La création d'un emploi non permanent d'agent non titulaire à temps non complet pour l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires soit 3 heures /35 heures à compter du 1^{er} septembre 2016

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'animateur principal de 1^{ère} classe.

2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

III – DEMANDE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE

Suite aux inondations survenues au mois de juin, le Département a décidé d'octroyer une dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par ces événements climatiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter la dotation de solidarité auprès de la Préfecture

IV – DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les dispositions du CGCT permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences, ceci dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

Madame le Maire explique que les délibérations pour les demandes de subventions sont souvent demandées dans un délai restreint et ont pour conséquence d'organiser des conseils extraordinaires.

Elle propose au Conseil Municipal de lui déléguer les demandes de subventions dont les dossiers sont toujours travaillés en amont,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à effectuer les demandes de subventions

V – NOMINATION D'UNE DELEGUEE ELECTORALE

Les listes électorales sont révisées chaque année du 1^{er} septembre au 31 décembre. Les inscriptions, les radiations et les modifications sont alors effectuées par une commission chargée de la révision de ces listes électorales.

Cette commission est composée de 3 membres :

- Le Maire
- Un délégué choisi par le Président du Tribunal de Grande Instance (M. Dauvé)
- **Un délégué de l'administration désigné par le Préfet**

Suite au décès de Mme Dumery, le Préfet a nommé Mme Martine FLEURY, Déléguée de l'administration

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la nomination de Mme Martine FLEURY comme Déléguée de l'administration

VI – DECISIONS MODIFICATIVES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un virement de crédit budgétaire ainsi qu'une décision modificative sont nécessaires (voir annexes).

Virement de crédit FPIC :

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, l'article 144 de la loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontal pour le secteur communal.

Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources de certaines intercommunalités et communes (FPCI), consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le calcul tient compte du nombre d'habitants, du revenu moyen par habitant et du potentiel fiscal entre autres données,

Le montant pour 2016 pour la commune s'élève à 38 001 €, soit 33,48 % de plus qu'en 2015 (= 25 277 €)

Le montant prévu au budget au compte 73 925 étant de 26 275 €.

Madame le Maire précise que nous sommes considérés comme une commune riche et devons donc reverser du FPIC aux communes moins favorisées.

VII – INFORMATIONS DIVERSES

Attentat Nice : Nous avons exprimé notre solidarité à la ville de Nice avec les drapeaux en berne et un message sur le panneau lumineux suite au camion qui a foncé sur la foule le soir du 14 juillet.

Rentrée scolaire :

Depuis l'attentat du 14 juillet et comme il a été rappelé par la note du Préfet pour la rentrée scolaire 2016 /2017 nous restons en Plan Vigipirate " alerte attentats ".

Depuis le jour de la rentrée, il a été convenu avec les services techniques de la fermeture de la rue de la République à hauteur du n° 3 – le camion est laissé sur place de 8h15 à 8h30 avec un arrêté municipal et une déviation vers la rue Michelis pour ceux qui rentreraient dans le village à ce moment. 1 agent technique est présent au portail de l'école maternelle et sécurisera la traversée des enfants de la garderie qui seront accueillis chaque matin à 8h20 aux 2 portails.

Inondations – suite : Mme le Maire adressé un message de remerciements à l'attention de J J Barbaux, Président du département pour les actions qui ont été menées envers nos communes, (ex : mise à disposition d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour lister les dégâts suite à la crue) mais aussi pour évoquer l'état des fossés et autres écoulement d'eaux qui ne sont pas entretenus pour lesquels il est indispensable de reconnaître l'utilité d'un bon entretien.

Pays de Seine : un courrier a été adressé le 6 juin pour demander la création d'une commission de dissolution du Pays de Seine avec la participation des élus vice présidents et finances.

Courrier de réponse du président le 23 juin 2016, indiquant que la préparation d'une convention est en cours par les services administratifs et qu'un RV sera pris dans les meilleurs délais.

Sans informations à aujourd'hui, un nouveau courrier vient d'être adressé avec copie aux services préfecture rappelant les compétences intercommunales qui doivent être prises en compte pour la dissolution.

Comme vous le savez, nos 3 communes doivent voter favorablement la fin des comptes, si une commune quelle qu'elle soit ne vote pas, il reviendra au Préfet d'établir la dissolution financière.

Redevance communale pour les communes de moins de 2 000 Hts : entretien voirie pour 626 €

Votée à travers la répartition des crédits du département 77.

Contrat rural : Le permis de construire a été affiché, la subvention régionale a été votée en séance le 17 juillet. Les appels d'offres seront reçus en mairie pour le jeudi 15 septembre et la commission se réunit le 16 septembre à 9 h.

Le contrat FER a été adopté par la commission départementale pour les abords de la construction.

INRAP : Nous lisons en conclusion que le terrain d'emprise du projet ne fera l'objet d'aucune nouvelle prescription d'archéologie préventive.

Concert Pro Quartet : 3 concerts ont été donnés sur les communes du Pays de Seine,

Belle réussite en termes de fréquentation pour Fontaine le Port qui reprend le chemin des concerts à l'Eglise,

- 22 mai - 103 spectateurs pour Fontaine le Port, (malgré la pluie toute la journée)
- 12 juin - 123 spectateurs pour Bois le Roi,
- 25 juin - 73 spectateurs pour Chartrettes.
-

Aménagement des abords de l'école à la cantine, rue Jean Moulin :

Une demande de subvention a été adressée en avril dernier au département concernant le Fonds d' Equipement Rural (F E R), celle-ci nous a été accordée à hauteur de 40 000 € sur un devis de 107 500 €. La convention a été retournée signée le 15 juillet.

Salle des Fêtes - SDIS : Depuis des années, au vu d'une fissure constatée en pignon de salle, la commission sécurité du SDIS établissait son rapport avec un avis défavorable.

Mi juin, un diagnostic a été établi par un cabinet agréé, les conclusions émises font état d'un avis favorable sur la stabilité du pignon de la salle.

Ce CR a été adressé à la commission Sécurité du SDIS, celle-ci s'est réunie ce matin pour lever l'avis défavorable de leurs services sécurité.

Voilà un dossier qui traînait depuis des années, enfin terminé.

CC deux Fleuves (Montereau..) : carte de remerciements de Jean Marie Albouy, à notre message de sympathie pour son élection de nouveau président de la CC des Deux Fleuves.

Député Yves JEGO – réunions publiques sur la circonscription :

La permanence mobile de notre député se tiendra le vendredi 7 octobre à 15 h 30 Rue du Général Roux – en présence de son suppléant Jean Louis Thieriot.

CC Pays de Seine : en conseil du 13 avril dernier, J Mabilille, président du Pays de Seine s'est fait voter (à la majorité) la possibilité de "*modifier ou régulariser formellement les délibérations de l'assemblée délibérante*".

Présents en séance avec les élus de l'opposition de Bois le Roi et Chartrettes, nous avons signifié l'irrégularité de cette délibération sans être écoutés, nous avons adressé un courrier à Mr le Préfet pour lui demander de faire retirer cette délibération qui n'est pas légale.

Les services de l'Etat ont répondu mi juin à J MABILILLE, président Pays de Seine en lui demandant effectivement de retirer cette délibération, or, celui-ci n'a pas considéré devoir donner l'information en conseil communautaire du 22 juin et a refusé verbalement d'en tenir compte.

Nous, (élus de Fontaine le Port, élus d'opposition de Chartrettes et Bois le roi) avons donc de nouveau sollicité le 23 juin, les services de l'Etat puisque J MABILILLE ne respecte pas les consignes du Préfet.

La réponse des services de la Préfecture est : " la délégation n'ayant pas été retirée à la suite de ma lettre d'observation, Je vous informe que j'ai saisi le tribunal administratif de Melun le 8 juillet 2016, afin de faire annuler cette disposition par la juridiction administrative "

Une fois de plus, je trouve plus que regrettable, une telle incompétence à la tête de cette intercommunalité, mais j'exprime aussi le regret de voir des élus méconnaître la légalité voire ne pas tenir compte des recommandations de leurs élus d'opposition, ne serait ce que pour vérifier ces informations ou poser une question en séance de conseil, au lieu de cela, c'est délibérément le nez dans leur feuille et le doigt sur la couture du pantalon, qu'ils votent les bons vœux d'un Président les induisant en erreur !

Veolia : présentation du rapport annuel pour l'eau potable, nous avons un bon rendement (donc bon réseau), le dossier est à disposition des élus.

DON de Mme Dominique Fournol : d'un pavé du Nord de Bercée – du circuit de Paris – Roubaix.

Le conseil municipal lui exprime ses remerciements.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire,

Béatrice Mothré

